

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA REGION DE COMPIEGNE**

*Commune de* **VENETTE**

**REVISION DU  
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

**6**

**ANNEXES SANITAIRES**

*D.D.E. de l'OISE - DAMAT Compiègne - Conducteur d'opération  
Atelier René MAISON - Architecte Urbaniste*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA REGION DE COMPIEGNE**

*Commune de* **VENETTE**

**REVISION DU  
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

**6a**

**ANNEXES SANITAIRES  
- NOTICE EXPLICATIVE -**

*D.D.E. de l'OISE - DAMAT Compiègne - Conducteur d'opération  
Atelier René MAISON - Architecte Urbaniste*

## POS DE VENETTE

### GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La commune de VENETTE compte actuellement 2 674 habitants, ce qui représente environ 3 660 kg de déchets à collecter et à traiter par jour (doit 1337,46 tonnes en 2001).

Cette commune adhère à la Communauté de Communes de COMPIEGNE.

Le service de collecte des déchets ménagers de fréquence bihebdomadaire (le lundi et le jeudi) est effectué par la Société FLANDRIN en régie directe.

Les déchets ménagers sont acheminés vers l'installation de transit du quai de transfert puis de stockage de VILLENEUVE-SUR-VERBERIE, exploitée par la Société ECOSITA.

Le transport du transfert à VERBERIE est exécuté par ECOSITA, exploité par la même société. L'origine des déchets est ménagère et est présentée sous divers aspects : poubelles, sacs, cartons ou vrac. L'évaluation des déchets collectés au cours d'une semaine se situe aux alentours de 26 tonnes.

Le centre de transfert de ces ordures se situe dans la ZAC de Mercières sur le territoire de COMPIEGNE (Ordures Services). Elles sont dirigées vers le centre d'enfouissement technique de VILLENEUVE sur VERBERIE après transfert sur semi-remorque.

Le service de collecte sélective de fréquence hebdomadaire (le mercredi) est assuré par la Société OBINE-ONYX et sont acheminés vers le centre de tri d'AMIENS, exploité par AUBINE-ONYX. (FLANDRIN est le sous-traitant pour cette commune).

Les objets encombrants sont ramassés 2 fois par semaine (le jeudi + le lundi) simultanément aux ordures ménagères.

Jusqu'à la mise en service du futur centre de valorisation énergétique réalisé par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes de la Région de COMPIEGNE est chargée de l'élimination des déchets ménagers, à partir du Centre de Transfert situé dans la ZAC de Mercières, vers le Centre d'Enfouissement Technique de VILLENEUVE-SUR-VERBERIE.

Une déchetterie est mise à la disposition des habitants sur le site du Centre de Transfert, pour y déposer notamment des gravats, métaux, batteries ... La réalisation d'une déchetterie à CLAIROIX et d'un seconde dans la ZI Nord est prévue pour le mois d'octobre 2002.

## POS DE VENETTE

### EAU POTABLE

La distribution en eau potable de la commune de VENETTE est assurée par la AUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural). L'exploitation se fait par affermage, donc en gestion indirecte.

L'eau distribuée dans la commune provient de la station de pompage de BAUGY qui débite 300 m<sup>3</sup>/heure. L'eau pompée qui provient des deux puits, est envoyée dans un réservoir, elle semi-enterré de 2000 m<sup>3</sup> (qui se situe sur le territoire de BAUGY). A partir de ce réservoir, elle descend gravitairement vers VENETTE. La distribution d'eau se fait dans des tuyaux en fonte.

## POS DE VENETTE

### ASSAINISSEMENT

Compte tenu du développement de la région de COMPIEGNE qui a rendu insuffisants les ouvrages primaires d'assainissement du SIVOM, et de la mise en place des directives européennes sur la protection des milieux récepteurs (l'Oise dans le cas présent), une restructuration fondamentale a été réalisée.

- construction d'une nouvelle station d'épuration à LA CROIX ST OUEN, sur un nouveau site de 5 ha pour une capacité de 110 000 équivalents/habitant, puis 165 000 et possibilité d'aboutir à 220 000 équivalents/habitant.
- construction d'un réseau primaire destiné à capter les eaux usées qui arrivent à l'heure actuelle sur les stations existantes :
  - . du Clos des Roses
  - . de LA CROIX ST OUEN
  - . de LE MEUX
  - . de VENETTE ZAC

pour les amener à la nouvelle station d'épuration.

Pour le cas particulier de la commune de VENETTE, l'incidence de la restructuration sera la suivante :

- pour les réseaux Ville, aucun changement. Les eaux usées continueront à être acheminées par le réseau gravitaire jusqu'à un poste de refoulement existant (dont les pompes devront toutefois être changées par le SIVOM) qui envoie les effluents par une conduite de refoulement posée sur le barrage de VENETTE (barrage sur l'Oise) jusqu'au réseau de COMPIEGNE.
- pour le réseau ZAC, la station d'épuration doit être supprimée. Le réseau gravitaire est à prolonger jusqu'à un poste de refoulement situé à JAUX (poste existant à réaménager). Ce poste sera relié à l'ossature du nouveau réseau primaire par une canalisation de refoulement déjà posée dans la passerelle piétons au-dessus de l'Oise entre JAUX et COMPIEGNE.

Ainsi, tous les effluents de VENETTE seront rassemblés et traités dans la nouvelle station d'épuration du SIVOM de COMPIEGNE.

# VENNEN



RESEAU  
D'ACTION  
POUR  
L'ENVIRONNEMENT

RESEAU D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT







VENNITTE




NATIONAL  
HEALTH SERVICE

RESERVED FOR THE  
NATIONAL HEALTH SERVICE









Le 08/08/87  
 Le 08/08/87  
 mise à jour Mai 1994  
 mise à jour le 5.01.88

DEPARTEMENT DE L'OISE  
 Commune de VENETTE  
 Zone Nord - Est

Réseau A.E.P  
 Plan de Récolement

Ech: 1/1250

S.A.U.R.  
 D.R.E.  
 24, rue des Minimes  
 60200 COMPIEGNE



E 6018/665/2

STATION D'EPURATION  
 DE COMPIEGNE

édition 1972



**Commune de**

**VENEPPY**

**R AEP**

Zone SUD-Ouest


Titre à jour du service  
Mise à jour  
N° de plan

ESSE-PAV 31° N° E 6018/6651/2

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
D'ÉQUIPEMENT ET DE TRAVAUX



25, rue de Valenciennes  
95200 COLOMBES



Les repères de nivellement utilisés, indiqués sur le plan, ont été tirés des nouveaux réperfoires

